

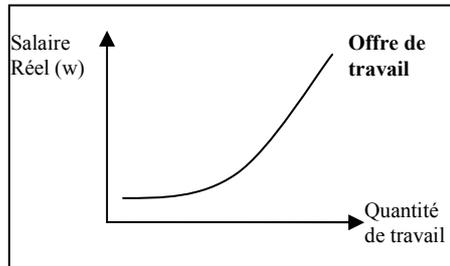
# Document 1 : L'ÉQUILIBRE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

## ⊕ Offre de travail et salaire

Les individus, maximisateurs, vont arbitrer entre le travail et les loisirs. Le travail étant considéré comme une activité pénible, et supposant un sacrifice de temps libre, les individus ne vont donc accepter ce sacrifice que si la rémunération leur permet d'accéder à la consommation. Donc, plus l'individu choisit le travail, plus il sacrifie du temps de loisirs. Plus il choisit les loisirs, moins il travaille, donc moins il peut obtenir de biens et services. Donc, plus le salaire (réel) sera élevé, plus il sera intéressant pour les agents économiques de substituer du travail aux loisirs.

En fonction de ses préférences, l'individu va choisir un « optimum » entre temps de loisirs et temps de travail (donc un certain niveau de revenu et donc de consommation).

C'est pourquoi *l'offre de travail est une fonction croissante du salaire réel.*



## ⊕ Demande de travail et salaire

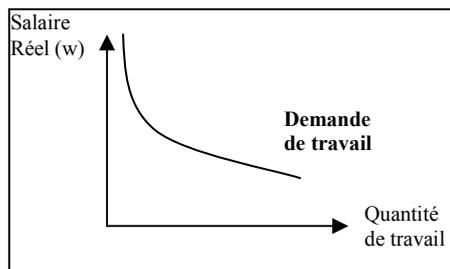
L'entrepreneur, cherchant à maximiser ses profits, ne va décider d'embaucher une personne supplémentaire que si elle lui coûte moins cher qu'elle ne lui rapporte.

Or dans les hypothèses néoclassiques, la productivité marginale du travail est décroissante (*Productivité marginale* = variation de la production résultant de l'emploi d'une personne supplémentaire).

Donc, un employeur va être prêt à embaucher une personne supplémentaire jusqu'au moment où la productivité marginale cesse de couvrir le coût marginal (accroissement des dépenses correspondant au salaire d'un employé supplémentaire).

Ainsi, les effectifs de l'entreprise vont se fixer au niveau où la productivité marginale est égale au salaire fixé par le marché.

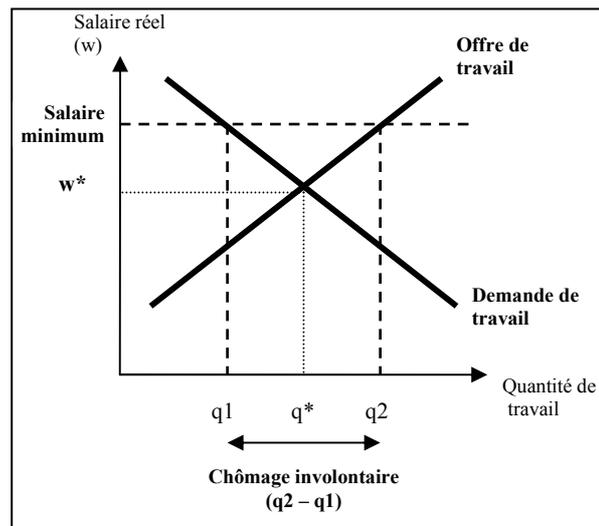
C'est pourquoi *la demande de travail est une fonction décroissante du salaire réel* car plus les salaires vont être élevés, moins les entreprises vont être prêtes à embaucher.



## ⊕ Salaire minimum et chômage

Si l'Etat impose un salaire minimum supérieur au salaire d'équilibre ( $w^*$ ) cela crée du chômage.

En effet, dans ce cas, il peut apparaître des *chômeurs involontaires* : des individus ( $q_2$ ) sont disposés à travailler pour ce salaire minimum, mais les entreprises sont moins nombreuses ( $q_1$ ) à vouloir embaucher.



## Document 2 : Vers une libéralisation du marché du travail ?

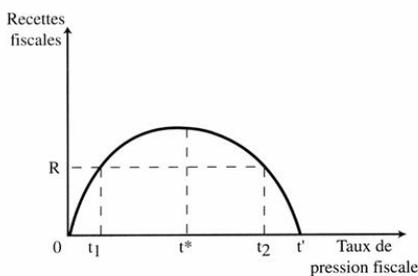
« NOUVELLE journée sous haute tension hier chez Hewlett-Packard France. La direction et les syndicats ont repris les discussions interrompues le 23 septembre. La direction a réaffirmé qu'elle est prête à adoucir le plan de 1 240 suppressions d'emploi à condition que les syndicats acceptent l'annulation de l'accord sur les 35 heures signé en 1999. «*La direction propose de sauver 250 postes contre 12 jours travaillés en plus.*», explique Jean-Paul Vouiller, responsable CFTC et membre de l'intersyndicale.

Les syndicats de l'entreprise doivent maintenant se consulter et rendront une décision commune en milieu de semaine prochaine. L'accord RTT, qui prévoit 205 jours de travail par an, est un «*désavantage compétitif*», selon Patrick Starck, président de Hewlett-Packard France »

Marie-Cécile Renault, « HP échange emplois contre la fin des 35 heures », *Le Figaro*, 04 novembre 2005

## Document 3 : La courbe de Laffer

La courbe de Laffer



## Document 4 : ISF et emploi

« L'Assemblée nationale a voté, vendredi 21 octobre, un amendement qui allège l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) pour les dirigeants et les salariés d'entreprise. Cette disposition exonère de 75 % d'ISF la valeur des actions nominatives détenues par les salariés ou dirigeants d'une entreprise qui possèdent leurs actions pendant six ans ainsi que les actionnaires engagés dans un pacte de conservation de leurs titres pendant six ans.

Déjà la mise en place du fameux "bouclier fiscal" bénéficiait indirectement à certains assujettis à l'ISF. Le gouvernement a, en effet, annoncé qu'à partir de 2006 la somme des impôts directs (impôt sur le revenu et ISF) et des taxes locales ne pourrait pas être supérieure à 60 % des revenus d'un contribuable. »

« Au nom de l'emploi, le gouvernement allège l'impôt sur la fortune », *Le Monde*, le 22.10.05

## Document 5 : Niveau des minima sociaux selon la configuration familiale, en euros par mois

	Seuil de pauvreté	RMI	API	AAH	ASS	MV
Célibataire	<b>650</b>	425		599	560	614
Parent isolé, 1 enfant	845	638	722		560	
Couple	975	638			1120	1075
Couple, 1 enfant	1170	<b>765</b>			1120	
Nombre d'allocataires (en milliers)		1215,6	195,4	752,9	348,6	556
Coût global (en milliards d'euros)		5	0,9	4,6	1,8	Nd

**RMI (Revenu minimum d'insertion)** : allocation différentielle calculée sur les ressources du ménage en fonction de la configuration familiale

**API (Allocation parent isolé)** : allocation ciblée sur les personnes élevant seule un enfant de moins de trois ans elle est différentielle et calculée sur les ressources du ménage.

**ASS (Allocation de solidarité spécifique)** : elle est versée au chômeur en fin de droit justifiant de 5 années d'activité au cours de 10 années précédant la perte d'emploi : elle est versée sous condition de ressource du ménage.

**MV : (Minimum Vieillesse)** : allocation différentielle versée aux personnes de plus de 65 ans.

**AAH : (allocation adulte handicapée)** : elle est versée, sous condition de ressource du ménage, à toute personne ayant une incapacité de travail permanente d'au moins 80%

Source : <http://www.service-public.fr>, CNAF

## Document 6 : Les effets de seuil des minima sociaux (1)

« Les allocataires de minima sociaux ne seraient pas incités financièrement à prendre un emploi : les revenus issus de l'activité, diminués des coûts qu'elle engendre (transport, habillement, frais de garde des enfants...) seraient insuffisants pour rendre l'emploi attractif au regard du niveau des transferts sociaux (financiers et en nature) dont disposent les individus lorsqu'ils ne travaillent pas. Stimuler l'offre de travail en rendant l'emploi plus rémunérateur relativement au non-emploi devrait alors permettre d'augmenter l'emploi des personnes pauvres »

« Pauvreté et activité : vers quelle équation sociale », H. Périer in Lettre de l'OFCE, n°262, juin 2005.

## Document 7 : Les effets de seuil des minima sociaux (2)

« Un rapport de la sénatrice Mme Létard a passé au peigne fin l'ensemble des dispositifs sociaux existants. Fin 2003, les neuf minima sociaux concernaient 3,3 millions d'allocataires directs, soit environ 6 millions de personnes en incluant les conjoints et les enfants à charge : "Des chiffres qui traduisent la montée de la pauvreté", constate la sénatrice.

Le rapport conclut par ailleurs à *"une nette diminution des phénomènes de trappes à inactivité"*. Il s'inscrit ainsi en faux contre la propagation du *"sentiment"* selon lequel le bénéfice de prestations sociales découragerait la recherche d'un emploi. La vice-présidente de la commission des affaires sociales du Sénat rappelle que les allocataires le restent rarement *"par choix"*.

Le rapport, toutefois, pose la nécessité d'*"une meilleure articulation entre minima sociaux et revenus d'activité"*. Il estime que certains *"effets de seuil"* peuvent avoir des *"effets pervers"*. Aussi conviendrait-il, estime Mme Létard, de lier certains *"droits connexes"* au niveau de ressources et non au statut. La sénatrice prend pour exemple un titulaire du RMI qui, en retrouvant du travail, peut, *"du jour au lendemain, perdre le bénéfice de l'allocation logement à taux plein, la couverture maladie universelle, l'exonération de taxe d'habitation et de redevance audiovisuelle, la prime de Noël, la tarification spéciale en matière de téléphone et d'électricité, certaines aides locales, et se voir exiger des dettes fiscales jusqu'alors suspendues"*.

Patrick Roger, « Un rapport sur les minima sociaux dénonce les effets de seuil pernicieux », *Le Monde*, 20.05.05

### **Document 8 : Contrôler les chômeurs**

« Mieux contrôler les chômeurs : l'idée n'est pas nouvelle et ressort régulièrement. *"Il n'est pas acceptable qu'un chômeur (...) puisse refuser successivement plusieurs offres d'emploi raisonnables"* déclarait ainsi Dominique de Villepin le 8 juin, avant de préciser : *"des dispositifs existent pour sanctionner les abus. J'entends qu'ils soient appliqués par le service public de l'emploi."*

Ce faisant, le premier ministre se met à l'unisson d'une partie de l'opinion publique. D'après une enquête du Credoc, 69 % des personnes interrogées en 2004 partageaient le sentiment que *"si la plupart des chômeurs le voulaient vraiment, beaucoup pourraient retrouver un emploi"*.

Ainsi, si *"l'Assedic conclut à la non réalité de la recherche d'emploi, elle prend une mesure conservatoire de suspension ou de réduction du montant de l'allocation de l'assurance-chômage"*.

Les syndicats ont déploré qu'*"on ait fini par penser qu'il faut augmenter les contrôles"*. Et d'ajouter : *"La question de la fraude est marginale. Avant de la poser, il faudrait voir où se trouvent les emplois"*.

L'analyse est la même à la CGC, à la CGT ou encore à FO. Et de fait, reconnaît-on à l'Unedic comme à l'ANPE, la fraude ne concernerait qu'un petit nombre de demandeurs d'emploi, à peine 10 % des 2 486 400 millions inscrits à l'ANPE fin 2004. La même année, l'ANPE a procédé à 422 000 radiations dont la plupart ne dépasse pas deux mois.

A l'heure actuelle, un demandeur d'emploi peut être notamment sanctionné s'il refuse une *"offre valable d'emploi"*. L'article L.351-17 du Code du travail la définit ainsi : l'offre valable d'emploi se définit *"celle que soit la durée du contrat de travail offert"*, et doit être, pour le chômeur, *"compatible avec sa spécialité ou sa formation antérieure, ses possibilités de mobilité géographique (...), et rétribué à un taux de salaire normalement pratiqué dans la profession et sa région."*

Rémi Barroux, « Des contrôles et des sanctions plus stricts pour les chômeurs », *Le Monde*, le 14/06/05

### **Document 9 : Contrôler les chômeurs (2)**

« Le décret sur le contrôle des chômeurs a enfin été transmis, jeudi 21 juillet, aux partenaires sociaux pour avis. Le texte prévoit un renforcement du suivi de *"la recherche active d'emploi"*, de nouvelles sanctions graduées et une précision du rôle de l'ANPE, des directions départementales du travail et des Assedic.

Un contrôle renforcé. Le chômeur devra faire état d'*"actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, de créer ou reprendre une entreprise"*. Selon le texte du décret, *"ces démarches doivent représenter un caractère réel et sérieux, apprécié compte tenu de la situation du demandeur d'emploi et de la situation locale de l'emploi"*. Plusieurs syndicats se sont inquiétés de la *"subjectivité"* de certains termes qui pourront donner lieu à diverses interprétations, comme *"caractère réel et sérieux"*. Le projet instaure une obligation pour l'ANPE de formaliser de vrais parcours (objectifs personnels, rendez-vous plus fréquents...) pour les demandeurs d'emploi, similaires à ce qui se fait dans le cadre du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE).

Des sanctions graduées. Alors que, jusqu'à présent, les indemnités d'assurance chômage ne pouvaient qu'être complètement supprimées ou suspendues, le décret prévoit qu'elles pourront être réduites graduellement. Si le chômeur indemnisé ne se montre pas suffisamment actif dans sa recherche, ou refuse une offre d'emploi *"sans motif légitime"*, il pourra être sanctionné, selon un barème qui va de la réduction de 20 % de son allocation pour une durée de deux à six mois, jusqu'à sa suppression définitive.

Pour certains syndicats, le problème de ce décret est de ne pas redéfinir ce que doit être une offre valable d'emploi. A leurs yeux, c'est le caractère valable ou non d'une offre qui doit déterminer la légitimité du refus d'un emploi. Maurad Rabhi (CGT) considère que le nouveau décret introduit dans son article 2 l'obligation pour le demandeur d'emploi d'accepter un emploi, quel qu'il soit, *"une action de formation, d'insertion, un contrat aidé, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation"*. Il s'agit d'une *"pression supplémentaire pour la précarisation"*, estime-t-il.

Rémi Barroux, « Des sanctions renforcées pour les demandeurs d'emploi », *Le Monde*, 23.07.05

## **Document 10 : Des solutions inadaptées ? (1)**

« L'emploi n'est pas seulement un moyen d'obtenir un salaire enfin de mois, il permet d'accéder à une série de droits sociaux (notamment la retraite) ce que l'individu intègre lors de sa prise de décision. Selon Robert Castel, l'éloignement du marché du travail est un facteur de « désaffiliation », c'est-à-dire de décrochage par rapport aux solidarités issues de la sphère de l'emploi. L'emploi est également source de reconnaissance sociale et facteur d'intégration des individus dans la société, ce qui le rend attractif en soi, même pour une faible rémunération. Selon le CRÉDOC, les personnes qui considèrent que « le RMI risque d'inciter les gens à s'en contenter » sont désormais majoritaires, il est donc urgent de rappeler que les allocataires ne le sont pas par choix: beaucoup souhaiteraient travailler et ceux qui travaillent ont souvent des emplois précaires et des conditions de travail difficiles »

« Pauvreté et activité : vers quelle équation sociale », H. Périer, *Lettre de l'OFCE*, n°262, juin 2005.

## **Document 11 : Des solutions inadaptées ? (2)**

« De multiples contraintes pèsent sur la reprise d'activité. La recherche d'un emploi est une démarche coûteuse (coût de transport, de correspondance d'habillement.), ce qui accentue les difficultés de reprise d'activité des personnes les plus pauvres, qui ne peuvent payer cet « investissement » [...] en particulier, la garde des jeunes enfants freine l'activité des mères face à la pénurie de places en crèche, et au coût souvent prohibitif des autres modes de garde, elles renoncent à l'activité [...]

Les caractéristiques particulières d'une partie des individus pauvres expliquent également qu'ils ne peuvent trouver un emploi : soit parce qu'ils sont initialement trop faiblement qualifiés, soit parce qu'ils sont déqualifiés du fait d'un éloignement trop long du marché du travail (cercle vicieux), soit parce qu'ils sont trop âgés. Ils sont alors découragés dans leur recherche d'emploi »

« Pauvreté et activité : vers quelle équation sociale », H. Périer, *Lettre de l'OFCE*, n°262, juin 2005.

## **Document 12 : Un miracle libéral à relativiser**

« Le Royaume-Uni et le Danemark (qui ont un taux de chômage inférieur à 5 %) sont souvent cités en exemple à suivre par la France (dont le taux de chômage s'élève à 10 %). L'idée est que ces deux pays auraient réformé leur marché du travail, le rendant très "flexible", ce qui aurait donné une impulsion à la création d'emplois.

Hélas, les données statistiques ne confirment pas cette vision des choses. Il est vrai que, vers 1993, le Royaume-Uni et le Danemark avaient un taux de chômage supérieur à 10 % et que, depuis, il a été divisé par deux. Mais ce n'est pas en créant plus d'emplois que la France qu'ils y sont parvenus. Les chiffres (tant ceux de l'Organisation de la coopération et du développement économique (OCDE) que ceux d'Eurostat) montrent clairement que, depuis trente ans, l'emploi dans les trois pays concernés croît presque à la même vitesse. De 1975 à nos jours, par exemple, c'est la France qui a créé le plus d'emplois, de très peu il est vrai. Si on prend la période la plus récente, entre 1994 et 2004, c'est le Royaume-Uni qui l'emporte très légèrement : l'emploi s'y est accru de 11,4 %, contre 10,8 % en France et seulement 7 % au Danemark.

Les tendances purement démographiques n'expliquent pas non plus les différences dans le comportement des taux de chômage. Les générations pleines du "baby-boom" n'ont pas encore commencé à partir à la retraite. Au Royaume-Uni et en France, dont la population totale est quasiment identique, le pourcentage de personnes en âge de travailler (entre 15 et 64 ans) est presque le même (de l'ordre de 65,5 %) et n'a pratiquement pas changé depuis vingt ans.

Le fait que le Royaume-Uni ait divisé son chômage par deux sans créer plus d'emplois que la France se comprend mieux si on se rappelle que le "chômage" et "l'emploi" ne sont pas les seuls statuts possibles pour les 15-64 ans. Dans ces deux pays, quelque 10 millions de ces personnes n'entrent pas dans ces deux catégories. Il s'agit des "inactifs en âge de travailler", population aux statuts les plus divers, composée de ceux qui sont en stage de formation, en attente d'un emploi, en maladie de longue durée, en préretraite, "sans emploi car gardant des enfants", "ne travaillant pas pour cause d'études", ou encore des "travailleurs découragés", etc.

Or, il est parfois plus facile pour un gouvernement de transformer des chômeurs en inactifs que de créer des emplois. En France, on a eu ainsi abondamment recours aux préretraites, et plus récemment aux dispenses de recherche d'emploi (DRE) pour les chômeurs indemnisés de 55 ans ou plus. Selon les chiffres de l'Assedic et du ministère du travail, ces deux catégories, prises ensemble, dépassent actuellement le demi-million de personnes. Mais, outre-Manche, on a fait un appel beaucoup plus massif à l'inactivité, en particulier au statut de malade de longue durée. Entre 1990 et 2000, période durant laquelle le Royaume-Uni a divisé son taux de chômage par deux, le nombre de malades de longue durée a augmenté de près d'un million : il atteint actuellement les 2,2 millions de personnes !

De nombreux autres facteurs contribuent à augmenter ou diminuer le nombre d'inactifs en âge de travailler. De leur effet combiné, il résulte que le pourcentage d'inactifs a augmenté au Royaume-Uni, passant de 23,5 % de la population de 15 à 64 ans en 1990 à 25 % en 2000, tandis qu'en France il a très régulièrement diminué, passant de 33 % en 1990 à 31,2 % en 2000, pour atteindre aujourd'hui 30,7 %. Si l'on se rappelle que la population en âge de travailler est composée exactement de 38,5 millions de personnes, tant en France qu'au Royaume-Uni (Enquête emploi européenne, premier trimestre 2005), la différence de l'évolution des taux de chômage entre ces deux pays se trouve presque entièrement expliquée.

Il faut toutefois reconnaître que, à partir de 2001, lorsque la conjoncture mondiale a ralenti, le Royaume-Uni a changé de politique. Après cette date, la France a pratiquement cessé de créer des emplois, et au Danemark l'emploi a carrément diminué. Au Royaume-Uni, en revanche, seuls les effectifs du secteur privé ont eu tendance à stagner. Tony Blair, le chef du gouvernement britannique, a donné une impulsion impressionnante aux emplois du secteur public, dont les effectifs atteignent désormais près de 6 millions de personnes. D'après les chiffres officiels, 560 000 emplois publics ont été créés entre 2000 et 2005, dont 150 000 dans l'éducation et 280 000 dans le service de santé publique »

Francisco Vergara, « Emploi : le mythe de la performance britannique », *Le Monde*, 13.09.05

### Document 13 : L'analyse keynésienne

Keynes a révolutionné la pensée économique dans les années 30 en proposant une alternative au libéralisme. Il a théorisé l'impact positif d'un interventionnisme public dans l'économie, et a été à l'origine du développement de l'État-providence. L'approche keynésienne a été hégémonique durant les Trente Glorieuses, avant d'être remis en question à partir des années 70.

#### ⊕ Une approche différente de l'approche libérale

- John Maynard Keynes est né en 1883. Il écrit *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* en 1936. Cet ouvrage va révolutionner la pensée économique, en justifiant les politiques interventionnistes. Keynes meurt en 1946, mais ses théories vont être mises en application avec succès durant les Trente Glorieuses.

- Keynes, à la différence des néo-classiques a une vision macro économique : par exemple, il ne va pas seulement analyser le salaire comme étant *un coût de production* pour l'entreprise (vision « micro »), mais aussi en considérant qu'il s'agit d'*un revenu* qui constitue dans les économies modernes la composante principale de la demande globale (avec l'investissement). Keynes montre que la diminution des salaires exerce un effet dépressif sur la demande, et donc sur le niveau de production des entreprises.

- Le marché du travail n'est pas un marché comme un autre : selon Keynes, le salaire n'est pas un prix, il s'agit d'une variable soumise à de nombreux rapports de force (rôle des syndicats, des conventions collectives). Ainsi, l'équilibre n'est pas automatique sur ce marché, puisque les salaires sont rigides à la baisse.

- La possibilité d'un équilibre de sous-emploi : pour les libéraux, le libre jeu du marché amène nécessairement à l'équilibre du marché du travail, c'est-à-dire au plein emploi. Keynes, au contraire, cherche à montrer qu'il peut exister des équilibres de sous-emploi : le marché des biens et des services est en équilibre (l'offre est égale à la demande), mais l'offre de travail des individus est en même temps supérieure à la demande de travail des entreprises. Par conséquent, des marchés libres n'engendrent pas automatiquement le plein emploi.

#### ⊕ Demande effective et chômage involontaire

Pour Keynes, le niveau de l'emploi ne dépend pas du salaire, mais de la demande de biens et services anticipée par les entreprises. En effet, ce qui motive un entrepreneur à embaucher, c'est avant tout la perspective de devoir augmenter son volume de production. Les décisions d'embauches vont donc dépendre de la demande effective, c'est-à-dire la demande globale anticipée par les entrepreneurs.

Si la demande effective est faible, les entrepreneurs embaucheront peu, ce qui sera source de production faible et donc de chômage.

**Par conséquent, le niveau de l'emploi dépend du niveau de l'activité économique, qui lui-même dépend de la demande effective.**

S'il y a du chômage, il est *involontaire*.

### Document 14 : Une comparaison analyse libérale/analyse keynésienne

Analyse Théorique	Analyse néoclassique	Analyse Keynésienne
<b>Salaires</b>	Baisse, jusqu'au salaire d'équilibre	Hausse, notamment pour les plus bas
<b>Salaire minimum</b>	Réduction voire suppression	Maintien ou hausse
<b>Allocations chômage</b>	Baisse voire suppression	Hausse
<b>Impôts</b>	Baisse (« trop d'impôt tue l'impôt »)	Hausse nécessaire
<b>Taux d'intérêt</b>	Hausse (politique monétaire restrictive)	Baisse (politique monétaire expansive)

### Document 14 : L'approche insiders/outsiders

Théorie développée au début dans les années 80 par **Lindbeck et Snower**

Cette théorie s'appuie sur les **coûts de turn over** (coûts de licenciements, de recrutement, d'adaptation au poste de travail, de formation...), et sur le **pouvoir des insiders** qui influencent en partie les décisions de salaires et d'emploi.

L'existence de ces coûts engendre une différence entre le gain net que procure à la firme un titulaire d'emploi stable (**les insiders**) et celui qui résulterait de l'embauche de chômeurs ou du recours à des travailleurs précaires (**les outsiders**).

Ainsi, dans l'intervalle engendré par cet écart, une firme n'a pas intérêt à recruter un outsider même s'il est disposé à accepter un salaire inférieur à celui des insiders. Ces derniers peuvent par différents moyens, notamment par l'action syndicale, amplifier le coût de turn-over et maintenir des taux de salaire supérieurs à ceux qui assureraient l'équilibre du marché du travail. Si les insiders ont l'impression d'être menacés par les outsiders, ils peuvent refuser de coopérer et de former les nouveaux travailleurs, et leur rendre la vie insupportable. => l'entreprise est alors prête à payer pour diminuer ces coûts de rotation => augmentation des salaires des insiders, même en période de chômage important.

Le chômage qui en résulte est autoentretenu, voire amplifié de manière partiellement irréversible :

- en situation de récession, les insiders négocient un salaire le plus élevé possible compatible avec le maintien de leur propre emploi

- en situation de reprise, ils en profitent pour obtenir une augmentation de salaire plutôt que de favoriser un accroissement de l'emploi.

=> **Théorie qui permet d'expliquer que les salaires continuent de progresser malgré la hausse du chômage (rigidité des salaires à la baisse)**